

|                                  |
|----------------------------------|
| RCS : CAEN<br>Code greffe : 1402 |
|----------------------------------|

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

|                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de gestion : 2005 B 50164<br>Numéro SIREN : 483 400 578<br>Nom ou dénomination : SARL A.S.3.V. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2019 sous le numéro de dépôt 11702

# Greffe du tribunal de commerce de CAEN



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 20/09/2019

Numéro de dépôt : 2019/11702

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation  
Changement de forme juridique

### Déposant :

Nom/dénomination : SARL A.S.3.V.

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 483 400 578

N° gestion : 2005 B 50164



# Cabinet AVEC Audit

424, avenue des Dignes – 14123 Fleury sur Orne  
Tel : 0231708431 Fax : 0970601400

## Rapport du Commissaire à la Transformation et du Commissaire aux comptes

---

### Sur la Transformation de la Société A.S.3.V.

Avenue de Bischwiller  
14 500 VIRE NORMANDIE  
RCS CAEN 483 400 578

### Société à responsabilité limitée en Société par Actions Simplifiée

[a.victor@avec-expertise.fr](mailto:a.victor@avec-expertise.fr)

---

SARL AVEC au capital de 1 000 euros inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Rouen-Normandie et  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Caen. - R.C.S. Caen 538 897 018 - N° TVA  
intracommunautaire : FR 20 538897018.



Aux Associés de la SARL A.S.3.V.

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L224-3 du code de commerce nommée par décision unanime des associés du 12 septembre 2019, nous avons le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société A.S.3.V. siégeant à Bischwiller à VIRE NORMANDIE (14 500)
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant le capital social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de vous proposer l'application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur les capitaux propres par rapport au capital social.

### **Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 mars 2019 font apparaître des capitaux propres d'une valeur de 230 649 € pour un capital social s'élevant à 8 000 €
- Le résultat de la société au titre de cet exercice 2019 est un résultat de l'exercice sans aucune distribution de dividendes n'a été effectuée depuis la clôture de l'exercice
- Votre activité de vente de tous appareils d'optique, créée en septembre 2018, a réalisé un chiffre d'affaires global de 745 k€ sur l'exercice 2019 pour une marge brute de 462 k€. L'Excédent Brut d'Exploitation au 31 mars 2019 s'élève à 184 k€.

Les comptes annuels au 31 mars 2019, montrent que :

- L'actif immobilisé net s'élève à 183 k€, il est essentiellement constitué d'actifs incorporels et de mobiliers.



Aux Associés de la SARL A.S.3.V.

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L224-3 du même code, nommée par décision unanime des associés du 12 septembre 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société A.S.3.V. sise Avenue de Bischwiller à VIRE NORMANDIE (14 500)
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

### **Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 mars 2019 font apparaître des capitaux propres d'une valeur de 230 649 € pour un capital social s'élevant à 8 000 €.
- Le résultat de la société au titre de cet exercice 2019 est un résultat de 67 569 €, aucune distribution de dividendes n'a été effectuée depuis la clôture de l'exercice.
- Votre activité de vente de tous appareils d'optique, créée en septembre 2005, génère un chiffre d'affaires global de 745 k€ sur l'exercice 2019 pour une marge globale de 462 k€. L'Excédent Brut d'Exploitation au 31 mars 2019 s'élève à 184 k€.

Les comptes annuels au 31 mars 2019, montrent que :

- L'actif immobilisé net s'élève à 183 k€, il est essentiellement constitué d'agencements et de mobiliers.

 2





- L'actif circulant de 378 k€ inclut 87 k€ de créances clients, ne présentant aucune dépréciation.
- La trésorerie nette s'élève à 163 k€.
- Le total des dettes atteint 330 k€, dont 175 K€ dette financière auprès des établissements de crédits.
- La Capacité d'autofinancement dégagée sur l'exercice est de 87k€.

Dans le cadre de la transformation en SAS envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

### **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs de patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

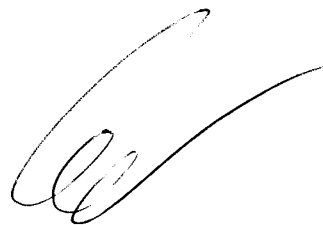
Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons eu connaissance d'aucun avantage particulier.

Fait à Fleury sur Orne, le 13 septembre 2019

Le Commissaire aux comptes  
**AVEC Audit**  
Représentée par Mme Anne VICTOR



3

